



Rencontre des intersyndicales de l'administration centrale et des bibliothèques

L'intersyndicale de l'administration centrale du MEN/MESR et l'intersyndicale des bibliothèques, qui fédère l'ensemble des syndicats des personnels travaillant dans les bibliothèques, se sont rencontrées le 11 février et ont décidé d'une démarche commune avec demande d'audience à Mme Péresse.

En lutte depuis plusieurs mois aux côtés des personnels de l'Administration centrale contre le projet ministériel de réorganisation du MESR déjà très avancé, l'intersyndicale du Ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MEN/MESR) a précisé qu'il s'agit en fait d'une véritable restructuration, dictée, selon les propos de la ministre elle-même, par les impératifs de la révision générale des politiques publiques (RGPP) comme par une mise en application de la loi Liberté et responsabilité des universités (LRU).

Elle a souligné que cette restructuration conduirait à la suppression de plus de 50 postes, sans sauvegarde des missions de service public et au détriment de la sécurité d'emploi des personnels. La plate-forme revendicative minimum de l'intersyndicale du MEN/MESR est donc claire : maintien des postes et des personnels à la centrale.

Les deux intersyndicales ont fait le constat que, dans le cadre de ce projet de restructuration, la sous-direction des bibliothèques en tant que telle disparaît de l'organigramme sans que les missions qu'elle assure retrouvent de façon satisfaisante un équivalent dans la nouvelle organisation prévue.

Les collègues des bibliothèques ont insisté sur l'importance de ces missions et sur les graves dangers que constituerait leur amoindrissement ou leur éclatement pour l'ensemble de la filière des bibliothèques, c'est-à-dire pour le service public qu'elle rend et l'égal accès à la documentation qu'elle assure à ses multiples usagers sur l'ensemble du territoire.

Les bibliothèques ont besoin d'une structure d'appui forte et cohérente. En dépit de cette nécessité, le projet ne prévoit que le dégraissage de la sous direction des bibliothèques et de l'information scientifique au sein du ministère, avec scission entre aspects "stratégiques" et "opérationnels" jusqu'alors imbriqués par souci d'efficacité.

Sur les 23 postes actuels, les emplois plutôt "stratégiques" resteraient, semble-t-il, en centrale, regroupés avec ceux du bureau de l'Information scientifique et technique de l'actuelle Direction générale Recherche et de l'Innovation (DGRI) (6 postes aujourd'hui). Ils intégreraient une "Mission de l'Information scientifique et technique et du réseau documentaire" qui s'occuperait aussi des bibliothèques universitaires mais dont les attributions de pilotage restent floues.

Ni ses missions, ni son poids ne sont précisés et on ignore toujours combien de postes de la sous direction des bibliothèques et lesquels sont concernés. Les emplois plutôt "opérationnels" seraient pour leur part transférés à l'ABES de Montpellier, et donc à une agence, sans précision non plus sur le nombre de postes concernés et avec la menace que les personnels qui occupent ces emplois soient contraints à intégrer l'agence, voire à rejoindre tous ceux qui pourraient être "accompagnés" dans ce qui s'apparente beaucoup à une opération de désherbage sauvage.

Il est donc clair que, quels que soient les arbitrages et discussions en cours, la structure forte dont tous les collègues ont besoin ne sera plus présente que de manière partielle et en tout cas éclatée, de façon particulièrement contre-productive, entre une "Mission de l'Information scientifique et technique et du réseau documentaire" à la centrale dont l'efficacité sera très amoindrie faute de moyens de terrain et une "Agence" dédiée aux bibliothèques de l'enseignement supérieur.

Cet affaiblissement d'ensemble est grave et lourd de dangers majeurs :

- le risque manifeste d'un creusement rapide des inégalités dans l'accès à la documentation entre quelques bibliothèques bien dotées par leur université de rattachement et les autres, sans qu'une structure centrale forte conserve les moyens de corriger les dérives ;

- le risque d'un émiettement des savoirs et des compétences entre unités ne disposant plus d'une structure de recours cohérente pour anticiper les évolutions, assurer pour tous les nécessaires adaptations à la modernité et mutualiser les actions

Ces dangers sont trop graves pour laisser des cabinets décider en catimini, au mépris des personnels des bibliothèques et du sort de cette profession dans son ensemble.

L'intersyndicale des bibliothèques a souligné qu'elle rejoignait donc pleinement celle du MEN/MESR pour exiger le maintien en Administration centrale des missions et des postes qui les portent, dans le respect des personnels qui y sont en fonction et dont la mobilité ne pourrait s'exercer qu'en toute liberté dans le cadre normal des CAP.

Dans le prolongement de la pétition largement signée par les personnels du MESR, l'intersyndicale de la centrale réclame le retrait d'un projet de restructuration qui fait peser de lourdes menaces à la fois sur les personnels de l'administration centrale et sur l'ensemble de la filière des bibliothèques.

Par ailleurs, les deux intersyndicales expriment leur entière solidarité avec le mouvement en cours dans les universités et les organismes de recherche.

Paris, le 5 mars 2009